



En cas de divorce pension reversion

Par **YASMINE**, le **22/02/2012** à **11:52**

Bonjour,

Je me permets de venir vers vous pour vous demander de bien vouloir me conseiller, en effet, mariée sous le régime séparation de biens réduit aux acquets, mon mari est divorcé d'un premier mariage, son ex-épouse n' a jamais travaillé mais remariée et divorcée 2 fois. et aujourd'hui il me demande le divorce et j'aurai voulu savoir en cas de divorce ai-je droit à la pension de reversion et à quelle hauteur, sachant que j'ai travaillé plus jeune et aujourd'hui je suis en invalidité sécurité sociale, j'ai 58 ans et je ne me vois pas reprendre le travail.

S'il vous plait répondez-moi aidez-moi.

Yasmine

Par **Marion2**, le **22/02/2012** à **18:33**

Bonjour,

La pension de reversion sera versée à ses 2 ex-épouses en fonction des années de mariage, s'il ne se remarie pas évidemment.

Cordialement.